

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 11 JUIN 2024**

---

<b><u>Présent-e-s</u></b>	:	Mme Anne	ANTILLE	C&E	Présidente
		Mme Myriam	BOUCRIS	BA	Secrétaire Bureau
		M. Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		M. Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
		Mme Véronique	CRETTENAND	C&E	Conseillère
		M. Christian	FREY	BA	Conseiller
		M. Benoît	GAUD	C&E	Conseiller
		M. Alexandre	KRASNOSELSKI	Indépendant	Conseiller
		M. Jean-Claude	MARCHAND	Indépendant	Conseiller
		M. Ginior	RANA ZOLANA	LR+	Conseiller
		Mme Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
		M. Urs	SCHNEUWLY	LR+	Conseiller
		Mme Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
		M. Nicolas	VERNAIN-PERRIOT	BA	Conseiller
		Mme Béatrice	GUEx-CROSIER	C&E	Maire
		M. Conrad	CREFFIELD	LR	Adjoint
		M. Luc	LAVARINI	C&E	Adjoint
		M. Dominique	GUENERET		Secrétaire général
<b><u>Excusées</u></b>	:	Mme Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Vice-Présidente
		Mme Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Conseillère
		Mme Raphaele	WENGER	BA	Conseillère
<b><u>Procès-verbaliste</u></b>	:	M. Philippe	BERGER		

---

BA : L'Alternative  
C&E : Centre et Entente  
LR+ : Libéral, Radical et Plus

---

**Mme A. ANTILLE** (ci-après : Mme la Présidente) ouvre la séance à 20h30 et remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales, ainsi que le public, de leur présence. Elle salue par ailleurs Mme le Maire, ses adjoints, M. le Secrétaire général, ainsi que le procès-verbaliste. Elle prie ensuite l'assemblée d'excuser l'absence de Mmes P. MESSERLI ALOUAN, R. WENGER et C. BRECHBÜHL MOLNARFI. Elle remercie après cela tous ceux qui l'ont soutenu dans le groupe, ainsi que les sympathisants sans qui le groupe DC ne serait pas grand-chose. Elle remercie aussi les collaborateurs de l'administration pour leur travail, les électeurs passés et futurs, et ses collègues du CM pour les échanges et les riches débats. À ce titre, elle souhaite que l'année qui s'annonce soit aussi riche en débats que l'année passée, et annonce que le vouvoiement n'est plus de rigueur à partir de maintenant, et ce, en espérant qu'en découle à nouveau un esprit de camaraderie.

### **Ordre du jour**

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 14 mai 2024
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de Madame le maire et des adjoints
5. Rapport des présidents des commissions
6. Projets de délibération, résolution, motion :
  - 6.1 *P-D-1567 – Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – exercice 2023*
  - 6.2 *(nouveau) R-1073 – Projet de résolution relative au maintien du budget alloué aux subventions TPG*
7. Propositions individuelles, questions et divers
8. Calendrier

#### **1. Approbation de l'ordre du jour**

Mme la Présidente indique qu'elle va devoir soumettre au vote une modification de l'ordre du jour étant donné qu'un nouveau projet de résolution vient d'être déposé devant les membres du Conseil. Elle demande à M. M. BOYMOND s'il souhaite en dire quelques mots.

**M. M. BOYMOND** indique que cette proposition est formulée dans la foulée de la nouvelle loi cantonale rendant les abonnements TPG gratuits pour les jeunes et à 50% pour les seniors. Il fait observer que les considérants étant clairs, le projet de résolution n'est pas assorti d'un exposé des motifs, et ajoute que si l'on souhaite que ce montant figure encore dans le budget 2025, il convient de voter ce texte maintenant sans attendre la fin de l'été.

Mme la Présidente soumet au vote la demande d'ajout de la R-1073 :

**L'ajout à l'ordre du jour de la R-1073 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.**

Mme la Présidente en prend bonne note et indique que l'ordre du jour sera modifié comme demandé.

#### **2. Approbation du P.V. de la séance du 14 mai 2024**

Comme aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal, Mme la Présidente le déclare approuvé, avec remerciements à son auteur.

#### **3. Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Mme M. BOUCRIS** donne lecture du courriel reçu pour accompagner le rapport d'activité 2023 du bureau

de médiation administrative, envoyé à tous les Conseils municipaux du canton.  
Elle informe aussi qu'un autre courriel a été reçu par le Bureau, envoyé par le comité d'organisation de Festiverbant, et en donne lecture.

#### **4. Communications de Mme le maire et des adjoints**

**Mme B. GUEX-CROSIER** communique au Conseil municipal les points suivants :

##### ***Point presse du Conseil d'État***

Validation de la dénomination « chemin de la-Mûre » pour le futur chemin sans issue qui débutera au 280 route d'Annecy et qui desservira essentiellement le nouveau PLQ « La Mûre ». Le Conseil d'État a relevé que cette dénomination reprend le nom local.

##### ***Naturalisation***

L'Exécutif a donné un préavis favorable à la naturalisation d'une jeune femme belge.

##### ***Fête des écoles***

Le corps enseignant et l'Exécutif ont entendu les remarques émises par les parents des 8P de l'année dernière pour que la cérémonie de départ ait lieu pendant les heures scolaires, et ne soit plus en décalage comme c'était le cas précédemment. Suite à ce changement d'horaire, les enseignants ont été sollicités pour savoir s'ils préféreraient fixer l'horaire du traditionnel apéritif avec les autorités pendant l'heure de pause de midi ou plutôt vers 18h comme cela était le cas auparavant. Les enseignants ont privilégié la pause du midi, et les membres du Conseil municipal sont donc cordialement invités à cet apéritif qui aura lieu le 27 juin à 12h.

##### ***Motion PFAS***

La motion relative au PFAS votée lors de la dernière séance a été envoyée au GESDEC.

##### ***Intempéries et évacuation encombrants***

La compagnie 14 de Bardonnex et Perly-Certoux est intervenue plus de 47 fois lors des intempéries de dimanche 9 juin 2024.

De nombreux sous-sols ont été inondés.

L'Exécutif a décidé d'organiser une tournée supplémentaire d'objets encombrants afin de permettre aux personnes sinistrées de pouvoir évacuer plus facilement ces objets et éviter de devoir stocker du matériel humide trop longtemps.

Nous avons obtenu le soutien de l'Office régional de Protection civile (ORPC) pour aider les personnes concernées à sortir les objets et les déposer au bord de route. Pour ce faire, la population devra s'annoncer à la mairie. Un tout-ménage sera distribué prochainement.

##### ***Travaux sur la route de Bardonnex dans le hameau d'Arare-Dessus***

Dès le lundi 17 juin 2024, des travaux sont prévus pour une durée d'environ 6 mois au hameau d'Arare-Dessus, plus précisément sur la route de Bardonnex et accroches sur les chemins de Plein-Vent et Marc Charrot.

Le réaménagement de la traversée du hameau d'Arare-Dessus sera divisé en plusieurs étapes de travaux.

- Une voie de circulation conservée en tout temps sur la route de Bardonnex
- Circulation alternée réalisée par des agents ou par des feux de circulation de chantier
- Circulation perturbée sur les chemins de Plein-Vent et Marc Charrot, à proximité du carrefour avec la route de Bardonnex.
- Selon les étapes de chantier : mise en place de priorités particulières, de sens unique ou de fermetures temporaires.

##### ***Landecy – Affichage sauvage***

Comme certains d'entre vous l'ont vu, de l'affichage sauvage a fait son apparition à Landecy.

**Mme B. GUEX-GROSIER** a reçu ce soir les initiateurs afin d'avoir un échange avec eux, dans la mesure où d'autres habitants nous ont interpellés sur les textes des panneaux. Cette initiative permettra également à la commission des finances et sécurité qui travaille actuellement sur la question de l'affichage commercial, de pouvoir prendre pleinement conscience des enjeux de réglementer l'affichage non commercial.

**M. L. LAVARINI** indique que l'Exécutif a reçu les trois déléguées de classes de 6p, 7p, et 8p de l'école de Compesières, accompagnées d'une enseignante. Il explique que les élèves avaient sollicité l'Exécutif par écrit pour 2 projets : l'installation d'un banc de l'amitié dans le préau et pour la mise en place d'un sapin de Noël dans l'école, que les élèves souhaiteraient décorer.

L'Exécutif les a reçus en salle des commissions, en leur indiquant que pour l'aménagement du préau il faudrait être patient mais qu'elles seraient conviées avec leurs camarades dans le projet d'aménagement de la future école. Il note en outre que l'Exécutif a accédé à leur demande d'un sapin de Noël à décorer.

**M. C. CREFFIELD** indique qu'un certain nombre d'arbres qui étaient chancelants et menaçaient de tomber, ont été abattus à Bardonnex village, notamment sur le chemin Crépois, par l'OCAN qui est passé en faire l'inventaire avant cela. Il précise que les personnes qui y travaillaient se sont fait interpellé un peu agressivement par des gens qui passaient par là, et ont fait part à la mairie de leur étonnement d'être pris à parti ainsi alors que leur travail visait à sécuriser le chemin et éviter que des arbres tombent sur la tête des passants.

Il explique ensuite que les propriétaires de parcelles en zone forêt sur le chemin de Lathoy ont pour la même raison été interpellés afin de procéder à certaines coupes sur leurs terrains, sans donner suite cependant à cette demande. Faute d'action dans un délai raisonnable, la mairie ordonnera ces travaux d'entretien à la charge des propriétaires en question.

Il revient ensuite à la question des déjections canines du chemin Perdriau, et rappelle qu'il avait expliqué qu'une personne un peu particulière les ramassait pour les jeter sur la route, ce qui gênait un peu le passage à vélo. Il indique que deux caninettes ont été installées pour parer à ce problème : l'une à l'intersection avec la route des Hospitaliers, et l'autre vers le totem, en espérant que les gens qui promènent leurs chiens en fassent bon usage.

## **5. Rapport des présidents des commissions**

**Mme A. ANTILLE** indique que la commission de l'aménagement, urbanisme et mobilité ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

**Mme S. REUSSE** indique que la séance de la commission des bâtiments, école et sport ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

**M. C. FREY** indique que la commission des finances, de l'économie et de la sécurité s'est réunie le 28 mai afin de commencer à aborder la question mentionnée par Mme B. GUEX-CROSIER concernant les panneaux d'affichage. Il précise à ce titre que la commission a reçu la loi cantonale sur les procédés de réclame, son règlement d'application, les lois communales en la matière de la Ville de Genève et de Carouge, et qu'elle a décidé de poursuivre son étude lors des prochaines sessions.

**M. B. GAUD** indique que la commission des routes, des travaux et des emplacements communaux s'est réunie le 27 mai pour discuter du projet de parcours culturel et sportif. Il précise qu'étant donné le mauvais temps, il n'a pas été possible de procéder à des repérages sur place et que celui-ci s'est donc déroulé sur papier. Il conclut que le projet avance gentiment.

**Mme S. SCHRAG** indique que la commission sociale et culture ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

**M. G. RANA ZOLANA** indique que la commission de l'environnement et du développement durable s'est réunie le 10 juin afin de finaliser l'organisation de la fête des écoles qui aura bientôt lieu.

## 6. Projets de délibération, résolution, motion

### 6.1 P-D-1567 – Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – exercice 2023

Mme la Présidente, relevant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à Mme B. GUEX-CROSIER.

**Mme B. GUEX-CROSIER** propose tout d'abord de passer en revue le rapport de gestion, qui permet de bien prendre conscience du travail effectué par la fondation. La première page permet de constater qu'il y a eu un changement dans la composition du Conseil de fondation, M. Nicolas Vernain-Perriot ayant remplacé M. Christian Hottelier, démissionnaire, en cours d'année.

Elle explique ensuite que pour ce qui est du budget, il est moins rigoureux que celui d'une commune, précisant que si l'enveloppe votée est dépassée, cela ne pose pas de problème si le Conseil de fondation en prend acte.

Passant aux locations (p. 2), elle indique que 96 appartements sont loués par la FCBL en 2023, avec une seule résiliation de bail au cours de l'année, ce qui est plutôt faible et ce qui démontre que les locataires sont bien chez eux, ce d'autant plus que les loyers sont relativement bas. Elle fait observer à ce titre que cela prend quelques années pour avoir un retour sur investissement lorsque des travaux sont effectués, mais relève que c'est aussi pour ce genre de tâches que la fondation existe.

Pour ce qui est des listes d'attentes, la fondation est proactive et écrit chaque année à l'automne aux demandeurs afin de mettre à jour les fichiers d'inscriptions et vérifier si les personnes enregistrées sur liste d'attente sont toujours en recherche d'un appartement (p. 3).

Concernant les travaux, ceux qui sont envisagés seront étalés sur les années à venir afin de répartir dans le temps les dépenses et les nuisances. Elle signale en particulier l'entretien des toitures et la pose d'un chemin de vie sur celles-ci.

Elle présente ensuite les travaux effectués sur les anciens locaux de la poste, qui accueillent provisoirement le Ju-Jitsu Judo Club de Compesières depuis la démolition du centre communal et le temps de la construction de la nouvelle école. La FCBL a payé pour tout ce qui devait de toute façon être fait, tandis que la commune a pris en charge les améliorations pour l'usage visé, notamment les vestiaires. Elle ajoute que la fondation paye les charges et met à disposition de la commune les locaux, indiquant que c'est un exemple de la manière dont la commune et la fondation peuvent travailler en bonne intelligence.

Elle évoque ensuite le projet de développement Route d'Annecy 253 sur deux parcelles (pp. 3-4) et explique que la réflexion sur ce projet s'est faite en binômes dans le Conseil de fondation, en le séparant en différents axes. Chacun de ces sous-groupes avaient ensuite charge de restituer en plénière leurs idées pour qu'elles soient discutées et validées, avec l'assistance des architectes du projet. Ce processus a permis de déposer une demande préalable auprès du Canton, et suite à sa réponse le projet pourra être détaillé.

Elle indique ensuite que le rapport mentionne également la mise à disposition de potagers partagés pour les immeubles du 109-111 route des Hospitaliers au tarif de CHF 100.- par année. Il s'agit d'un montant symbolique mais cela permet de faire en sorte que les gens l'entretiennent. Elle ajoute que cela a créé une jolie ambiance dans le quartier, ainsi qu'une émulation entre les locataires qui se sontentraîdés pour planter et entretenir ces potagers.

Concernant les perspectives pour 2024 et les années à venir (pp. 4-5), il est important que les loyers demeurent accessibles et que la FCBL continue de faire avancer les projets, en particulier celui de la route de Foliaz et de la route d'Annecy, qui pourraient être de belles réalisations aussi pour la commune.

Elle termine enfin le passage en revue du rapport de gestion en remerciant les membres du Conseil de la FCBL qui s'y investissent. Pour ce qui est ensuite des chiffres, elle indique que le résultat est positif, avec un excédent CHF 79'943.05, qui est certes moins important que les années précédentes, mais tout de même positif. Elle relève à ce titre qu'il est essentiel de maintenir la fondation dans les chiffres noirs pour éviter que la situation devienne compliquée à gérer.

**M. C. FREY** dit ne pas bien se retrouver dans deux chiffres indiqués sur le rapport de gestion. Il demande pourquoi, alors que dans la composition du Conseil de fondation il est fait mention de 3 membres cooptés

par les 5 premiers, l'on en trouve ici que deux. Il souhaite savoir d'où vient cette divergence entre la pratique et la réalité.

**Mme B. GUEX CROSIER** répond que l'article 8 mentionne que le Conseil de la fondation est composé de 7 à 9 membres, et que 3 membres peuvent être cooptés.

**M. C. FREY** demande pourquoi cela ne se fait pas.

**Mme B. GUEX CROSIER** répond que le Conseil n'a pas souhaité coopter une personne de plus. Elle indique qu'elle pourra cependant modifier le rapport pour que cette dimension optionnelle apparaisse plus clairement.

**M. C. FREY** rétorque que son souhait serait plutôt celui d'une répartition équitable, faisant observer qu'il manque ici un représentant de l'Alternative.

**Mme B. GUEX CROSIER** indique qu'elle modifiera le rapport l'année prochaine pour qu'il soit précisé que les membres cooptés peuvent être de 3 au maximum.

**M. C. FREY** relève qu'il serait aussi possible de coopter un membre de plus.

**Mme B. GUEX CROSIER** indique que c'est là une décision qui appartient au Conseil de fondation.

**M. C. FREY** précise que c'est pour cela qu'il s'adresse présentement à la présidente du Conseil de fondation.

**Mme B. GUEX CROSIER** explique qu'il appartient au CM de transmettre cette position au Conseil de fondation.

**M. C. FREY** annonce une question financière, et constatant que le rapport délivré par BfB mentionne en un endroit un litige autour d'un impôt immobilier complémentaire qui se chiffre CHF 74'500.- par année, demande confirmation du fait que si le litige n'est pas résolu il y aura chaque année CHF 74'500.- de plus.

**Mme B. GUEX CROSIER** le confirme. Elle précise ensuite que la FCBL bénéficie aujourd'hui d'une exonération de cet impôt, mais que l'administration fiscale a décidé fin 2021 d'arrêter cette exonération. Elle explique que la fondation est donc en litige avec l'administration fiscale pour pouvoir continuer à bénéficier de cette exonération étant donné que la loi n'a pas changé à ce jour, et indique que le dossier est pour l'instant devant le Tribunal administratif cantonal.

**M. C. FREY** indique qu'il s'est demandé pourquoi dans les passifs de régularisation on a créé une provision Barnes de CHF 8000.- et une provision Broliet de CHF 15'000.-.

**Mme B. GUEX CROSIER** répond que c'est simplement pour couvrir des factures émises en 2023 et qui ont été réglées en 2024, c'est une simple question d'exercice.

**M. C. FREY** indique ne pas bien comprendre pourquoi les comptes de la FCBL ne sont pas préalablement soumis à l'approbation de la commission des finances.

**Mme B. GUEX CROSIER** indique que c'est parce que la commission n'a jamais formulé une telle demande.

**M. C. FREY** estime que compte tenu du fait que tout achat ou vente effectué par la FCBL doit recevoir un préavis favorable de la part de la commission, il dit trouver pour le moins étonnant que ses comptes ne passent pas aussi devant elle.

**Mme B. GUEX CROSIER** estime que cette question est à traiter en commission des finances plutôt que lors d'un CM.

**M. A. KRASNOSELSKI** remarque que si cela pose problème pour approuver les comptes, plusieurs membres peuvent demander un renvoi en commission des finances.

**M. J-C MARCHAND** relève qu'il serait plus logique que les comptes soient directement soumis à la commission des finances pour qu'elle puisse les préavis, cela éviterait un aller-retour.

**M. V. BUHAGIAR** dit être quelque peu étonné de ces réactions, étant donné que chaque groupe est représenté à la fondation et avait le loisir de poser des questions en amont de la séance de ce soir. Il dit qu'il prendrait le cas échéant acte du fait qu'une séance de plus en commission des finances serait demandée pour l'étudier, mais déclare qu'il peinerait à comprendre une telle demande, étant donné que chaque groupe était déjà représenté lors de leur présentation.

**M. C. FREY** indique qu'il proposera à la commission des finances de voter pour que les comptes suivants soient soumis à son préavis, tel que proposé par Mme B. GUEX-CROSIER.

Comme la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente propose de soumettre au vote ce projet de délibération :

#### **APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE BARDONNEX POUR LE LOGEMENT – EXERCICE 2023**

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,
- l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 29 mai 2024,
- le rapport de contrôle du 13 mai 2024 délivré par BfB, société fiduciaire BOURQUIN frères et BERAN SA,
- le rapport de gestion 2023 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.

Sur proposition de Madame le maire, le Conseil municipal

#### **DÉCIDE par 12 voix pour et une abstention :**

1. D'approuver les comptes 2023 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
  - a. le compte de résultats pour un montant de CHF 1'682'820,00 aux revenus et de CHF 1'602'876,95 aux charges, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 79'943,05.
  - b. le bilan s'élevant à CHF 37'074'396,41 à l'actif et au passif.
2. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2023

#### **6.2 (nouveau) R-1073 – Projet de résolution relative au maintien du budget alloué aux subventions TPG**

**M. M. BOYMOND** explique que l'idée de la résolution est de faire bénéficier d'une subvention complémentaire les catégories non touchées par la gratuité (jeunes) ou le rabais (seniors) sur les transports publics genevois, à savoir l'ensemble des actifs. Le budget 2025 étant déjà traité durant la période estivale, il estime important de prendre en compte cette question sans plus tarder. Relevant que la gratuité pour les jeunes et le rabais aux seniors permettent d'économiser CHF 16'000.- sur l'enveloppe de CHF 36'000.-. Il y a donc là une occasion d'augmenter la subvention au profit d'autres strates de la population communale.

**M. N. VERNAIN-PERRIOT** remarque que la subvention est déjà passée à CHF 150.- en 2024.

**M. M. BOYMOND** rappelle qu'avec la gratuité supplémentaire, CHF 16'000.- seront économisés sur l'enveloppe, et qu'en maintenant simplement le budget, il sera possible d'augmenter le montant de la subvention.

**Mme M. BOUCRIS** demande quelle sera la destination précise de ce budget.

**M. M. BOYMOND** répond qu'il sera alloué à tout demandeur d'abonnement qui ne bénéficiera pas de la gratuité ou du rabais cantonal.

Comme la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote ce projet de délibération :

### **MAINTIEN DU BUDGET ALLOUÉ AUX SUBVENTIONS TPG**

Considérant,

- la loi 13488, adoptée par le Grand Conseil le 30 mai 2024, modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55) (Pour des transports publics abordables en faveur des jeunes et des seniors),
- la volonté d'encourager les habitantes et les habitants, ne bénéficiant pas de cette loi, à se rendre sur leur lieu de travail en transports publics en augmentant la subvention à CHF 200.- dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- la politique de la mobilité douce 2030 du canton de Genève visant à limiter le trafic pendulaire et prévoyant la densification des dessertes de transports publics,
- la préparation du budget 2025 par l'Exécutif durant la période estivale,

Sur proposition du Groupe Centre & Entente de Bardonnex,

le Conseil municipal

### **DÉCIDE à l'unanimité des membres présents, soit par 13 voix pour :**

1. De maintenir, dans la mesure du possible, dans le budget 2025, le montant de la ligne budgétaire allouée en 2024 pour l'aide à bien plaie relative à la subvention à l'abonnement annuel des TPG, ceci dans le but de pouvoir, lors du vote du budget 2025, augmenter la subvention à CHF 200.- pour les abonnements annuels des personnes ne remplissant pas les conditions cadres inscrites dans la loi 13488.

### **7. Propositions individuelles, questions et divers**

**M. J-C MARCHAND** indique que le propriétaire qui n'a pas donné suite aux demandes d'abattages d'arbres sur le chemin de Lathoy, est le même qui n'avait déjà pas répondu aux demandes concernant le mur. Il précise qu'il s'agit là d'une remarque émise par ses voisins qu'il transmet ici, et relève qu'il conviendrait peut-être de lui taper un peu sur les doigts.

Concernant ensuite la haie située le long de la route de Cugny, il estime préférable de ne pas la tailler trop bas de sorte à ce que les cyclistes ne soient pas aveuglés par les voitures.

**M. N. VERNAIN-PERRIOT** tient à donner lecture d'une question de Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI, qui est excusée ce soir : « A Bardonnex-Nord, au virage entre la route de Cugny et la route de Bardonnex, à cet endroit, le Maraîchet est souvent encombré. Il a souvent beaucoup de déchets, pas forcément des déchets polluants, mais des feuilles mortes, des branchages, etc. qui obstruent la rivière. Cette problématique a déjà été signalée à la commune ; peut-être faudrait-il nettoyer cette partie de la rivière régulièrement. A cette problématique, est venue s'ajouter l'orage de dimanche dernier qui a causé une

inondation de tout le carrefour, entraînant des dégâts importants pour les habitants. Cette zone étant répertoriée comme zone de danger d'inondation (source : SITG), nous devons être attentif à ces zones, surtout si l'on considère que ces événements extrêmes vont malheureusement se répéter à cause du réchauffement climatique. La commune a-t-elle, ou va-t-elle prendre des mesures pour faire une liste des pistes d'action envisagées pour éviter que cela ne se reproduise, surtout dans des zones cartographiées comme zones de danger ou d'inondation ? ».

**M. G. RANA ZOLANA** estime que le chemin des vignes demanderait un entretien.

**M. B. GAUD** demande s'il se réfère à celui passant sur le coteau de Landecy.

**M. G. RANA ZOLANA** répond par la positive.

**M. B. GAUD** constate que plusieurs chemins semblables mériteraient un entretien.

**M. G. RANA ZOLANA** demande quel est le statut du chemin des chouettes, et souhaite savoir si les piétons et les cyclistes y sont tolérés.

**Mme S. REUSSE** annonce trois points divers.

Elle estime tout d'abord que le problème des déjections canines ne relève pas d'un individu qui les jette sur la route ainsi que l'a indiqué M. C. CREFFIELD, mais plutôt de ceux qui font déféquer leurs chiens au milieu du chemin, constatant qu'il y a là une problématique éducative.

Elle fait ensuite observer que si l'on apprend ce soir qu'un habitant de Landecy est mécontent des affichages, il convient de préciser que des dizaines d'habitants ont également applaudi cette initiative. Elle note enfin que l'orage extrême de dimanche dernier surviendra de plus en plus souvent au fil des années, et estime que c'est l'occasion pour commencer à éclairer toutes les décisions politiques à la lumière de cette nouvelle donne. Elle ajoute qu'il convient de prendre des décisions afin de s'adapter au mieux pour que les conséquences de tels événements soient réduites.

**M. U. SCHNEUWLY** rappelle que la sortie des élus aura lieu samedi prochain, et que le rendez-vous est fixé à 7h45 devant la mairie, ou à 8h au café de la Comète.

**M. M. BOYMOND** déclare que de manière plus concrète et moins polémique, les enjeux généraux du réchauffement, il conviendrait de travailler au traitement de la zone incluant le chemin de la Checande, qui s'est transformé le week-end dernier en véritable torrent.

**M C. FREY** souhaite réagir au sujet des panneaux de Landecy. Il estime qu'il s'agit là d'une excellente initiative en précisant que les textes affichés sont respectueux, pas du tout agressifs, et incluent les préoccupations de Landecy. Il déclare de plus qu'il n'y a pas de raison de les enlever parce qu'une personne trouve cela désagréable, rappelant que les panneaux de limitations à 50 km/h ont aussi été critiqués par certains, sans néanmoins qu'ils soient ôtés.

**Mme M. BOUCRIS** indique qu'à Charrot, le chemin qui descend vers les vignes s'est transformé dimanche passé en torrent, mettant même des voitures en difficulté, et que vers le château on pouvait observer une véritable mare d'eau. Elle indique qu'elle s'est demandé ce qui pouvait être fait, étant donné que ces situations sont très dangereuses et se reproduiront certainement.

Mme la Présidente indique qu'elle souhaite recueillir tous les divers puis offrir la possibilité de rebondir dans un second temps. Elle précise que son but n'est pas de couper les débats, mais de changer les dynamiques de fins de conseils, relevant que des sujets parfois importants sont amenés par ce biais. Elle déclare qu'il conviendra de voir si cela fonctionne bien et permettra de trouver un rythme de croisière.

**M. C. CREFFIELD** indique tout d'abord que la taille de la haie de la route de Cugny n'est pas du ressort communal, étant donné qu'il s'agit d'une route cantonale. Il rappelle que ce débat avait également eu lieu

pour la haie de la route des Hospitaliers et se souvient que le Canton avait expliqué pourquoi il avait coupé la haie court. Concernant ensuite les inondations à Bardonnex-Nord, il indique qu'ils y reviendront lors d'une prochaine séance, notamment du point de vue du drainage du sol, et pour savoir qui en est responsable, car il faudra payer pour réaménager la zone. Il explique à ce titre que le Canton n'est pas tellement prêt à entrer en matière concernant des événements naturels, mais indique qu'une étude a été faite et que des discussions sont en cours.

Pour ce qui est des crottes de chiens, il précise que le personnage qui les jette sur la route n'est pas un habitant de la commune et que « deux maux ne font pas un bien », son procédé étant tout de même assez particulier. Il espère que le problème est en tout cas partiellement réglé par l'installation de caninettes. Abordant ensuite la question du chemin des Chouettes, il indique qu'à sa connaissance il n'existe aucune interdiction d'y passer pour les piétons ou les vélos, mais estime que cela frise l'inconscience. Il tient enfin à remercier les pompiers pour leur travail la nuit de l'orage, y compris chez lui, et indique qu'ils ont fini de travailler lundi vers 5h du matin.

**Mme B. GUEX CROSIER** remercie M. C. FREY et Mme S. REUSSE d'avoir relayé les remerciements exprimés sur les panneaux de Landecy. Elle indique que les échanges qu'elle a pu avoir avec ses initiateurs ont été intéressants et constructifs, et qu'il leur a seulement été demandé d'enlever les panneaux qui obstruaient la vue sur la route, de manière à ce que la commune ne puisse être tenue responsable si un accident survenait de ce fait. Elle précise que l'idée n'est pas d'aller contre cette initiative, et qu'elle a même encouragé leur campagne pour le début de l'année scolaire, en estimant positif que des citoyens se mobilisent pour la rendre visible. Elle relève cependant que si le CM décide de réglementer l'affichage non-commercial, certaines choses ne pourront plus être tolérées. Le dialogue qui a eu lieu avec les initiateurs de ces affichages avait essentiellement pour but de faire en sorte que la sécurité de tous soit garantie pour ne pas avoir à enlever les panneaux. Elle espère que ce qu'elle vient d'expliquer rassure quant à la volonté de la commune de ne pas les interdire.

**M. C. FREY** souhaite aborder la question du déroulé du point divers, tel que présentée par Mme la Présidente. Il estime à ce titre que ne pas pouvoir répliquer après une intervention est antidémocratique, et relève que rien ne l'empêche dans le règlement.

Mme la Présidente en prend note, mais estime qu'il est bien d'avoir un temps de réflexion avant une réplique pour ne pas exploser.

**M. C. FREY** demande confirmation du fait que l'on peut donc répliquer à une intervention.

Mme la Présidente répond par la positive, précisant que ce déroulé touche uniquement le timing de la réplique, non la possibilité de le faire, qui reste garantie. Elle dit en ce sens son souhait de tester quelques modalités pour les discussions, afin de trouver ce qui convient le mieux au débat démocratique.

## 8. Calendrier

Date	Heure	Commission	Lieu
		Aménagement, urbanisme et mobilité	Salle des commissions
29.08.2024	19:00	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
16.09.2024	18:30	Environnement et développement durable	Salle des commissions
21.08.2024	18:30	Finances, économie et sécurité	Salle des commissions
26.08.2024	20:30	Routes, travaux et emplacements communaux	Salle des commissions
01.07.2024	18:30	Sociale et culture	Salle des commissions

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente remercie les conseillères municipales et conseillers municipaux de leur présence et lève la séance à 21h45.